Lire l'enquête depuis le chômage

Guillaume Heuguet
Sorbonne Université – GRIPIC

Résumé : Ce texte exploratoire part d'une expérience de doctorant-chômeur. Il a été déclenché par les discussions au sein d'un collectif de doctorants sur ce statut particulièrement ambigu puisque situé entre étudiant, chômeur, travailleur, entrepreneur de soi, citoyen-sujet de droits sociaux ou encore usager-circulant dans les bureaux et les formulaires. Ces discussions ont motivé la lecture et le commentaire d'un ensemble hétérogène de textes sur le chômage, la précarité et le fonctionnement des institutions de l'Etat social. Cet article s'intéresse ainsi aux rapports entre savoirs et chômage, tels qu'ils s'incarnent dans l'espace public, dans la relation à Pôle Emploi, et dans la littérature académique. Il articule une triple problématique : qu'est-ce qui se sait et se dit publiquement du chômage ? Qu'est-ce que nous apprend l'expérience même du rapport à une institution comme Pôle Emploi ? En quoi ces observations peuvent-elles contribuer à une compréhension de l'enquête en sciences sociales, ainsi qu'au rôle politique des savoirs depuis la précarité ?

Mots-clés : précarité, chômage, pôle emploi, enquête, droits sociaux, institutions.

Ce texte, au statut exploratoire, part d'une expérience de doctorant-chômeur et a été déclenché par les discussions au sein d'un collectif de doctorants sur ce statut ambigu entre étudiant, travailleur, « entrepreneur de soi », sujets de droits sociaux, etc. Ces discussions ont motivé la lecture et le commentaire d'un ensemble hétérogène de textes sur le chômage, la précarité et le fonctionnement des institutions. Ce qui suit s'intéresse aux rapports entre savoirs et chômage, tels qu'ils s'incarnent dans l'espace public, dans la relation à Pôle Emploi, et dans la littérature académique. Il aborde successivement trois questions : qu'est-ce qui se sait et se dit du chômage dans la recherche et dans l'espace public ? Qu'est-ce que nous apprend dans l'expérience même du rapport à une institution comme Pôle Emploi ? En quoi ces observations peuvent-elles contribuer à une compréhension de l'enquête en sciences sociales, ainsi qu'au rôle politique des savoirs depuis la précarité ?

1 Parler sur le chômage ou depuis le chômage ?

Le plus souvent, le chômage est traité comme une réalité économique et statistique. L'opposition du chômage au travail a longtemps masqué, et masque encore aujourd'hui, la densité et la variété des formes de « précarité ». « Précarité » est ici en-

tendu non comme un principe anthropologique, consubstantiel à la condition humaine, comme chez Judith Butler par exemple [1], ni comme un fait d'époque, lié par exemple à l'accélération et au rapport à l'avenir. Il s'agit plutôt de désigner un rapport subi aux institutions, en particulier celles qui garantissent la subsistance et l'intégration sociale, et qui dès lors fonctionnent plus généralement comme un mode de régulation sociale [2] : l'expérience d'une « institution de la précarité », comme processus à l'œuvre dans l'institution, articulée à la fonction sociale plus générale de compensation ou de valorisation des politiques du travail. Cette approche de la précarité comme rapport aux institutions n'a pas vocation à se substituer aux définitions économiques (revenu, patrimoine, etc.), socio-économique (rapport à l'emploi) ou même psychologique (auto-perception de son identité ou de sa trajectoire sociale, par exemple). Elle se contente d'y ajouter une dimension.

Pour éviter les malentendus à ce sujet, il importe de rappeler que tout rapport aux effets de subjectivation des institutions n'est pas de l'ordre d'un rapport social subi, ou encore que selon les personnes et les situations tout n'est pas subi dans ce rapport [3].

Des recherches précieuses sur « la vie au guichet » permettent de décrire comment la « casuistique bureaucratique » est devenue un « mode de gouvernement ». Sans se situer *depuis la précarité*, elles ont ouvert une fenêtre sur les effets de la relation administrative [4]. Néanmoins, en ce qui concerne l'ANPE devenue Pôle Emploi, les travaux disponibles semblent surtout s'intéresser à l'histoire de l'institution ou à l'expérience des personnels, dans la lignée des enquêtes en sociologie politique qui se sont intéressés à l'exercice d'une forme de « magistrature sociale » [5]. Si bien que lorsqu'une revue comme *Esprit,* en novembre 2014 [6], prend l'initiative d'aborder le problème de la visibilité du chômage de front, dans un dossier intitulé « Peut-on raconter le chômage ? », elle répond à cette question tout sauf rhétorique par le recours à des fictions. Si la narration a l'avantage d'éviter de charger les personnes précaires de la tâche qui consiste à dire leur condition ou plaider leur cause, elle peut aussi, pour

1. Butler, Judith, *Rassemblement*, Fayard, Paris, 2016.

2. Pour Patrick Cingoliani, l'emploi précaire se caractérise principalement par une double discontinuité : des temps travaillés d'une part, des revenus et des protections associées de l'autre. Cette définition ne préjuge pas du caractère choisi ou subi, et vécu positivement ou négativement de la précarité de l'emploi, ce qui n'empêche pas l'auteur d'examiner les tendances à la précarisation forcée. Cf. Cingolani, Patrick, *L'exil du précaire*, Éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 2004.

3. « On pourrait ainsi, dans le continuum des positions sociales associées à la vie précaire, examiner les pôles opposés qui seraient constitués, d'un côté, par le (la) jeune précaire, alternant petits travaux d'exécution et périodes de chômage non ou peu diplômé(e) issu(e) d'une famille populaire, vivant dans une cité d'une région frappée par le chômage de masse et la croissance inexorable du nombre de bénéficiaires du RMI et, de l'autre, un(e) autre jeune précaire, diplômé de l'enseignement supérieur, alternant des petits boulots intellectuels et chômage (les « intellos précaires ») qui, habitant le centre-ville d'une grande agglomération, peut s'appuyer sur les ressources de ses parents et de son réseau d'entraide et dont on peut dire qu'il (elle) vit une précarité moins subie, qui peut correspondre à une période de latence sociale ou de réorientation professionnelle, en attente de trouver un emploi correspondant à sa formation ou à ses aspirations. Si le « précariat » est un concept sociologique promis à un bel avenir, tant les conditions socioéconomiques semblent pousser structurellement à son développement, il ne doit pas pour autant minimiser les fortes différences internes à ce groupe ». De la Porte, Xavier (2006), « "Bobos" et "travailleurs pauvres" : petits arrangements de la presse avec le monde social », *in Beaud, Stéphane, Joseph Confavreux, et Jade Lindgaard (dir.), La France invisible, Paris, La Découverte.*

4. Dubois, Vincent (2010), « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet », *in* Olivier Borraz (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 265-286.

5. Weller, Jean-Marie (2000), « Une controverse au guichet : vers une magistrature sociale ? », *Droit et société*, *44*(1), 91-109.

6. *Esprit* n° 11, novembre 2014.

une revue en sciences sociales, représenter en creux la conscience d'un manque ou d'un problème de justesse dans les représentations sociales et académiques les plus courantes. La question ne semble pas progresser, puisque dans un numéro de 1996 de la même revue, Didier Demazière affirmait déjà que « nul ne peut manquer d'être frappé par le contraste entre l'omniprésence du chômage dans les médias et l'absence des chômeurs dans l'espace public » [7].

C'est surtout du côté des documentaires, des journaux militants, de la littérature syndicale, de textes littéraires, et d'une poignée d'essais qu'il est possible de récupérer spécifiquement une expérience du chômage qui se pense comme rapport situé à l'institution. C'est par exemple ce qui apparaît dans le journal CASH [8], issu du grand mouvement de chômeurs de 1985 [9] ; ou encore dans les archives des luttes des intermittents du spectacle sur le site de la CIP-IDF [10] (l'intermittence étant un dispositif particulier d'assurance-chômage).

On trouve dans ces archives des perspectives larges et hétérogènes, où la manière de vivre aux prises avec une institution comme Pôle Emploi a toute sa place, comme en témoigne des titres tels que « Du côté des chômeurs » ; « Intègre-toi, tu seras protégé » ; « ANPE : Précariser, contrôler » (CASH) ou « Stratégie de recherche d'emploi (STR), l'usinage sémiotique des chômeurs par Pôle Emploi et ses prestataires » (CIP-IDF) [11]. Dans ces publications, le rapport aux thématisations classiques du chômage dans l'espace public, aux statistiques, aux savoirs sociologiques sur les flux d'emploi et de populations est présent, mais comme une forme de connaissance parmi d'autres. Ce qu'elles proposent se rapproche parfois plus volontiers de la tradition de l'enquête militante, qui cherche à dégager des perspectives de transformation depuis l'analyse des activités et de la façon dont elles sont vécues.

Pour illustrer ce point, la discussion collective de personnels syndiqués dans un texte de la CIP-IDF intitulé « De l'autre côté du guichet » aboutit à un constat sur le caractère décalé des pratiques réalisées en vertu d'une logique gestionnaire par rapport aux besoins des chômeurs :

> A Pôle Emploi, on « ventile » les inscrits dans des prestations, quand bien même elles n'ont aucun intérêt pour les personnes inscrites, parce qu'il faut réaliser quelque chose. Il faut que le rendez-vous débouche sur un acte, une mesure, quitte à ce que ce soit un stage de rédaction de CV, un truc psychologique ou pire une évaluation en milieu de travail, ce qui revient à travailler gratuitement dans une entreprise pour faire une espèce de bilan de compétence in situ. Que devient le rapport aux usagers dans

7. Demazière, Didier (1996), « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? », *Esprit*, n° 226 (11), p. 12–32.

8. Archives Autonomies, CASH, https://archivesautonomies.org/spip.php?article309 (consulté le 2/01/2020).

9. Un mouvement un peu oublié aujourd'hui, bien qu'il ait abouti à l'instauration d'un revenu minimum d'insertion en 1988, comme compromis ou ersatz vis-à-vis de la revendication initiale d'une « garantie des moyens d'existence ».

10. CIP-IDF (2009), « *De l'autre côté du guichet – Atelier 1* », http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=4551 (consulté le 2/01/2020).

11. CIP-IDF (2010), « *Stratégie de recherche d'emploi (STR), l'usage sémiotique des chômeurs par Pôle Emploi et ses prestataires* », http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=4992 (consulté le 2/01/2020).

> ce contexte dominé par la volonté de mesurer l'activité et d'activer les « suivis » ? [12]

Le paradoxe est qu'ici comme souvent ailleurs [13], ce sont les personnels de Pôle Emploi qui à partir de leurs savoirs privilégiés [14], se retrouvent à traverser le guichet pour mettre en mots l'expérience minorée ou la parole rendue impossible ou invisible des chômeurs eux-mêmes : comme si la « petite fenêtre » que désigne étymologiquement le guichet était une métaphore plus générale des effets de coupure entre les personnes, du vécu de la discontinuité entre les fonctions du service, et de la difficulté à établir une intelligibilité commune des institutions.

Au-delà de l'attention des chercheurs ou des médias à la parole des chômeurs, ou de la capacité des syndicats et autres collectifs à la rendre audible, certaines conditions concrètes rendent possible ou au contraire interdisent la réflexivité sur leur expérience. La façon même dont se déroulent les interactions à Pôle Emploi favorisent l'ignorance et l'oubli. En effet, l'écriture des entretiens à Pôle Emploi est largement à l'initiative des personnels, qui se placent en position de la synthétiser et de la documenter pour les deux parties dans leur « back-office ». Les chômeurs se voient ainsi offrir par mail des résumés d'entretien aux allures de programme de travail.

Là où le personnel sait d'avance qu'il s'agira au final de déplacer des personnes entre des catégories administratives, de leur assigner des statuts et des activités, les récits des chômeurs tels que les documente la CIP-IDF montrent que ce qui va compter et porter à conséquence dans l'entretien n'est pas toujours clair de leur côté. L'ignorance et l'oubli liés au caractère unilatéral du script de l'entretien peuvent alors se doubler d'incompréhensions, par exemple quand les statuts de l'interlocuteur ne sont pas explicités, les procédures faisant passer sans trop de formalités le chômeur de l'interaction avec des conseillers à des interactions avec des gestionnaires et des contrôleurs, et de situation d'accompagnement à des situations d'évaluation ou de punition.

Malgré ces incompréhensions, le témoignage des personnels montre que le rapport des chômeurs à Pôle Emploi est porteur d'une vérité sur les procédures, même si ce savoir doit souvent s'exprimer en dehors du cours des interactions avec l'institution et de son périmètre. On comprend alors que les chômeurs aient pu inspirer des chercheurs et construire avec eux des relations entre militantisme et théorie.

Dès son premier ouvrage sur la précarité, Patrick Cingoliani lisait dans le chômage une interpellation de la sociologie du travail et de la pauvreté suscitant une redéfinition de la même méthode d'enquête, au profit de la biographie d'itinéraires atypiques [15].

12. CIP-IDF (2009), *Op. Cit.*

13. Guiselin, Gaël ; Rossigneux, Aude, *Confessions d'une taupe à Pôle emploi*, Calmann-Lévy, Paris, 2010. Voir aussi Bergeron, Marion, *183 jours dans la barbarie ordinaire : en CDD chez Pôle emploi*, Paris, Plon, 2010.

14. Il n'est pas inutile de rappeler que les services publics, malgré ce nom et la rhétorique souvent didactique de la communication d'Etat, ont par définition une irréductible part de secret, bien identifiée dès les premiers travaux de Max Weber. Celle-ci est renforcée par la croissance des dispositifs de gestion et des techniques en termes de « back-office ». Elle pose une asymétrie structurelle vis-à-vis des « usagers » qui concerne autant le contenu exact du processus de leur mise en conformité administrative – retraitement de réponses à un formulaire, par exemple – que leur marge de manœuvre par rapport aux formalités – comme la part de tel entretien par rapport aux informations écrites. Voir plus bas sur le « droit à l'information » et le « droit d'être stratège ».

15. Cingolani, Patrick, *L'exil du précaire*, Éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 2004.

CASH et le mouvement des chômeurs ont inspiré le théoricien marxiste Roland Simon dans sa tentative de repenser les cycles de luttes sociales au-delà de la centralité du travail salarié [16]. La CIP-IDF a invité Maurizio Lazzarato a des ateliers de réflexions, tandis que celui-ci s'appuyait sur les luttes pour étayer une réélaboration théorique autour de la politique comme expérimentation [17].

Dans ces quelques exemples, le potentiel des sciences humaines pour armer les arguments critiques des luttes sociales est identifié et explicité, mais c'est aussi et surtout le mouvement inverse qui se produit. Les théoriciens poursuivent et prolongent les savoirs des chômeurs établis par les chômeurs eux-mêmes.

Le risque d'une telle approche serait alors d'en revenir un peu vite à l'idée marxiste du privilège cognitif des personnes dominées sur la compréhension des structures sociales [18]. Pour nous, si cette idée mérite d'être considérée, elle ne doit pas faire l'objet d'un *a priori* normatif mais plutôt être mise à l'épreuve. Il s'agit alors de s'intéresser aux rapports aux institutions du chômage comme des espaces de possibilité ou d'exclusion des savoirs et de leur formulation. Les situations qui font la précarité sont celles où l'on peut expérimenter, élaborer, exprimer ou réfléchir une conscience des institutions, ou bien au contraire où l'on se voit interdit la liberté de les penser et de les dire.

Dans la mesure où les situations institutionnelles, par leurs normes de discours et de comportement formalisées, produisent et reproduisent la société, elles font émerger des catégories souvent codifiées et relativement abstraites – comme la fausse binarité des statuts de « travailleur » ou de « chômeur » [19] – qui se trouvent activées et densifiées par des processus de mise en conformité. Dans le cours même de cette élaboration, les institutions requièrent souvent un mouvement de compréhension de ces catégories, dont elles reconnaissent avec plus ou moins de facilité ce qu'elles requièrent d'efforts d'ajustement.

Elles intègrent ou relèguent ainsi à l'extérieur de leur propre cadre la réflexivité qu'elles rendent nécessaires et les comportements sans lesquelles elles ne sauraient paraître crédibles. Comme l'a montré Didier Demazière, quand des chômeurs longue durée rencontrent leurs conseillers, ils sont amenés à ne pas seulement parler, comme ils le voudraient, de leurs difficultés personnelles à se mettre dans la « bonne position » face à un employeur, mais de leur position par rapport à l'emploi et à Pôle Emploi. Ils peuvent ainsi évoquer la possibilité qu'il n'existe pas de travail pour eux, soit parce que les postes n'existent pas, soit parce qu'ils représentent pour eux des difficultés sérieuses. Le fait qu'un conseiller puisse reconnaître cette possibilité d'un « problème global de l'emploi » plutôt que de seulement œuvrer à optimiser des candidatures est

16. Simon, Roland, *Fondements critiques d'une théorie de la révolution. Au-delà de l'affirmation du prolétariat*, Senonevero, Marseille, 2001. Disponible sur : https://libcom.org/library/fondements-critiques-d\%E2\%80\%99une-th\%C3\%A9orie-de-la-r\%C3\%A9volution-roland-simon (consulté le 2/01/2020).

17. Lazzarato, Maurizio ; Corsani, Antonella, *Intermittents et précaires*, *Éditions Amsterdam*, *Paris,* 2008.

18. Cette hypothèse formulée en particulier par Lukàcs dans *Histoire et conscience de classe* est déclinée et travaillée chez Paulo Freire et dans nombre de luttes et d'études féministes, dont les travaux de Dorothy Smith cités plus bas.

19. De la Porte, Xavier (2006), *Op. Cit.*

alors nécessaire pour qu'ils soient en mesure de « garder la face », d'exister et d'être reconnu par l'institution [20].

Or trop souvent, le discours officiel qui cadre le travail des personnels de Pôle Emploi n'admet pas l'incapacité structurelle de « l'agence » à proposer des emplois de qualité ou même décents [21]. A mesure que se banalise le modèle répressif du *workfare*, il semble également exclure que des personnes puissent se trouver dans une situation où elles sont incapables de reprendre le travail, ou qu'elles pourraient avoir le droit à une période sans travail. Enfin, alors que certains experts reconnaissent plus ou moins directement que le chômage de certaines catégories de populations – jeunes et senior en particulier – fait partie d'un mode politique et systémique de régulation de l'emploi [22], il est demandé aux chômeurs de ne pas en tenir compte et de faire de leur « employabilité » une question de motivation personnelle.

Les chômeurs vivent ainsi de multiples situations d'écart, entre les valeurs exprimées par l'institution et les comportement prescrits (invocation de l'autonomie du chômeur mais gestion serrée et menaces de punition), les tensions entre plusieurs comportements prescrits (tantôt la demande d'un simple respect des procédures, tantôt de signes de volontarisme), ou entre ces comportements et les ressources qui les rendraient possibles (financement du contrôle au détriment du conseil). Comme l'ont souligné les luttes et les recherches féministes [23], ces écarts constituent une forme de domination à part entière. Ils constituent un obstacle mais peuvent aussi définir une position de connaissance privilégiée. Ce sont de telles expériences qui ont permis à CASH ou la CIP-IDF de mettre à jour les tensions et contradictions qui existent entre le chômage comme l'expérience dense d'une précarité aux prises avec l'institution, et son traitement médiatique, académique et politique englobant comme défaut d'emploi [24]. Dans le prolongement de ces mouvements et publications collectives, on peut comprendre l'institution de la précarité des chômeurs dans l'écart vis-à-vis des normes posées par Pôle Emploi, redoublée par l'indifférence ou le refus de l'institution d'en tenir compte.

2 La production institutionnelle d'une subjectivité clivée

Certains travaux philosophiques ont mis en lumière certaines expériences de l'injustice [25] (qui remplace la question de l'injustice par celle du tort) ou d'un souci in-

20. Demazière, Didier (1996), « Des réponses langagières à l'exclusion. Les interactions entre chômeurs de longue durée et agents de l'ANPE », *Mots,* n° 46 (1), p. 6-29.

21. Les syndicats de chômeurs informent régulièrement sur la grande quantité d'emplois illégaux ou de doublons qui gonflent artificiellement les chiffres du nombre d'emplois disponibles.

22. Supiot, Alain ; Baamonde, María Emilia Casas, *Au-delà de l'emploi (vol. 2)*, Flammarion, Paris, 2016.

23. La défense d'une *standpoint theory* et des savoirs situés se retrouvent notamment, quoiqu'avec des différences importantes, dans les travaux de Dorothy Smith, Nancy Hartsock, ou Carol Gilligan.

24. Cette circulation et variation perpétuelle des catégories liées à la précarité est particulièrement saillante dans le travail de Cyprien Tasset. La catégorie « d'intellectuels précaires », selon les personnes et les groupes par lesquels elle est prise en charge, articule faits d'expérience et/ou faits de structure, et tantôt rend compte d'une réalité déjà là, tantôt revêt une dimension plus programmatique. Tasset, Cyprien (2018), « Se catégoriser comme "intello précaire" ». *Politiques de communication* (1), 95-124.

25. Renault, Emmanuel, *L'expérience de l'injustice : reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2013.

tersubjectif [26] (qui préfère à l'égalité abstraite et impartiale l'entretien des relations humaines). Ils ont montré que bien qu'étrangères aux modèles de rationalité et de moralité dominants, ces expériences pouvaient être les vecteurs de formes de savoir légitimes. Par-delà leur diversité, ces travaux nous invitent à envisager comment les institutions produisent des formes de subjectivité comme leur ombre portée, et comment les personnes peuvent potentiellement, en retour, s'en saisir pour porter une lumière tranchante sur les routines institutionnelles et sur ce qu'elles laissent de côté.

En effet, si l'on suit Béatrice Hibou, les écarts sont consubstantiels aux normes institutionnelles. Ils ne font que se renforcer à mesure que celles-ci prolifèrent. Contre toute perspective idéaliste d'automatisation gestionnaire, le renforcement des formalités implique celui des informalités :

> Précisément parce qu'elles sont issues d'opérations d'abstraction, [les formalités] peuvent rarement faire l'objet d'une application stricte, directe et exacte, et elles portent inévitablement en elles des inadéquations et des décalages. Cela appelle des adaptations et des inventions [...] Cela suscite également un mouvement perpétuel fait d'affinements et d'améliorations sans fin, mais simultanément aussi des jeux autour de ces imperfections, comme l'usage des catégories « autres », « non disponible » ou « erreurs et omissions » l'illustre » [27]

Il arrive néanmoins que l'ajustement rendu nécessaire par l'incompatibilité entre différentes formalités soit laissé à la charge des chômeurs, ou que ce caractère irréductible des informalités soit dénié, ce qui entraîne leur culpabilisation et les décourage à faire valoir leurs droits [28].

Pour illustrer ce point, on peut faire apparaître comment Pôle Emploi, dans différentes situations, couvre presque l'ensemble des problèmes de reconnaissance associées au « tort » par le philosophe Emmanuel Renault [29] : par exemple, un chômeur limité à sa capacité à remplir des formulaires ou à user d'une interface, et à qui l'on refuse une sortie de la rationalité technique par une discussion sur les ambiguïtés ou les dilemmes rencontrés dans ces procédures (« reconnaissance dévalorisante ») ; un chômeur requalifié en fraudeur à la suite d'une erreur dont on lui attribue la seule responsabilité (« disqualification ») ; un chômeur à qui l'on adresse un support de communication valorisant la « journée type du demandeur d'emploi » (Figure 1), et dont l'autonomie biologique et psychologique est alors niée par cette transposition au sein du secteur public des théories du « capital humain » [30] (« stigmatisation ») ; la difficulté du

26. Gilligan, Carol ; Laugier, Sandra, *Une voix différente : pour une éthique du « care »*, Flammarion, Paris, 2008.

27. Hibou, Béatrice, *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte, Paris, 2016.

28. A ce titre, la numérisation des services publics semble s'accompagner d'un redoublement du déni des informalités, pourtant consubstantiel à la gestion informatisée elle aussi, ainsi que le montrent de nombreuses études en sociologie des techniques. Les promesses d'optimisation se retournent alors en obstacles supplémentaires à la réalisation du travail de service public et à l'obtention de droits sociaux. Cf. « Pôle Emploi dématérialisé : le casse-tête des travailleurs précaires », *France* Inter, 2/11/2019. En ligne : https://www.franceinter.fr/amp/pole-emploi-dematerialise-le-casse-tete-des-travailleurs-precaires?utm_source=sendinblue\&utm_campaign=Lettre_info(consulté le 02/04/2020)

29. *Ibid.*

30. « La précarité de l'emploi, les conditions changeantes de l'« employabilité », une temporalité fragmentée, discontinue, font finalement de la production de soi un travail nécessaire, sans cesse recommencé.

chômeur à faire cohabiter plusieurs subjectivités en tension ou contradictoires, qui deviennent flottantes ou s'opposent radicalement (« reconnaissance insatisfaisante »), comme dans le cas du doctorant-chômeur qui devient à la fois étudiant, enseignant, chercheur, citoyen, usager, « entrepreneur de soi », et qui doit moduler ses postures en fonction des institutions et des moments [31].

Pour s'attarder sur ce clivage subjectif spécifique, on pourrait considérer, à un premier niveau, que la position du doctorant-chômeur (ou du chômeur-doctorant) relève d'un flottement entre les rôles associés à deux institutions, l'université et Pôle Emploi. Mais il est également intéressant de remarquer qu'à l'intérieur de chacune de ces deux institutions majeures, des clivages sont déjà à l'oeuvre. Il lui est en effet à la fois reconnu une position sociale structurelle à laquelle sont attachés des droits « par principe » – droit à l'éducation, autonomie de l'activité de recherche – en même temps qu'il lui est demandé de faire continuellement la preuve de sa conformité à des objectifs – productivité, conformité aux objectifs, volontarisme. A l'intérieur de chacune des deux institutions, à l'Université comme à Pôle Emploi, la logique publique des droits sociaux s'interpénètre ainsi déjà avec la logique du contrat de travail salarié (dont la philosophie est celle d'un libre passage à l'hétéronomie), tandis que celle du service public se compose avec le calcul de la productivité ou de la performance individuelle.

Le doctorant-chômeur n'est pas reconnu comme une personne travaillant activement à trouver un emploi – alors qu'il contribue gracieusement (voire en payant, à travers frais d'inscription, déplacement en colloques, etc.) à l'activité scientifique d'un laboratoire valorisée par ailleurs, et qu'il enseigner sans statut stable. Le statut d'étudiant fait ainsi écran à la réalité d'une activité orientée vers une production socialement et économiquement valorisée (sur le versant recherche comme sur le versant enseignement) et qui comme tout travail, comprend une part d'apprentissage et d'auto-formation.

Mais la production de soi a perdu son autonomie. Elle n'a plus l'épanouissement et la recréation de la personne pour but, mais la valorisation de son capital humain sur le marché du travail. » Gorz, André (2001), « La personne devient une entreprise », *Revue du MAUSS* (2), p. 61-66.

31. Emmanuel Renault évoque un troisième type de problème de reconnaissance, la reconnaissance décalée. La notion peut sembler un euphémisme : elle concerne en effet la méconnaissance et l'invisibilité des personnes à l'intérieur des institutions, mais aussi à l'extérieur. Elle s'applique donc à toutes celles et ceux à qui elles ne reconnaissent pas de fonction sociale légitime, un tort qui a des chances de toucher certaines situations de prostitution, de toxicomanie, de migration ou de délinquance : autant de figures de la précarité radicale qui éclaire l'institution de la précarité, et fournit le prototype de ses représentations dominantes comme cumul de violences économiques, sociales et institutionnelles.

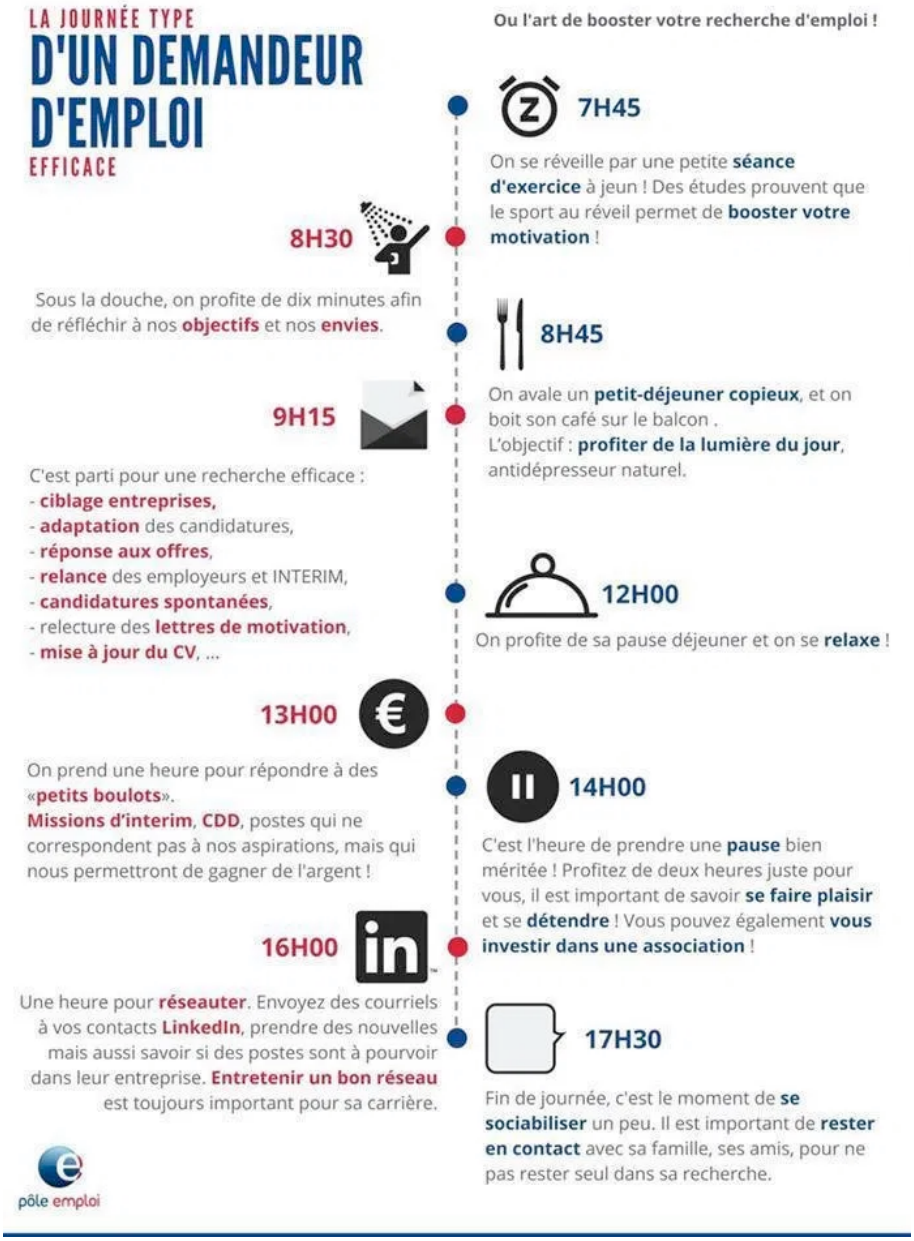


Figure 1 – La journée idéale du chômeur efficace selon Pôle Emploi

L'indifférence à ce type d'écart n'est pas un dysfonctionnement ponctuel des institutions. D'après Béatrice Hibou, elle constitue plutôt une logique courante qui relie « division fonctionnelle du travail », « substitution de la responsabilité technique à la responsabilité morale » et « souci constant d'efficacité » :

> La bureaucratie d'État joue certes un rôle particulier en tant que puissance publique et outil permettant une concrétisation du déni de toute différence ; elle offre la capacité effective et généralisée de rejeter ceux qui ne rentrent pas dans des catégories préétablies et considérées comme normales [...] Ce qui fait la principale spécificité du moment actuel est que cette production de l'indifférence est moins légitimée et renforcée par l'État, ses administrations et institutions, que par des règles, des techniques et des normes diffuses dans l'ensemble de la société [...] Le recours aux indicateurs, aux normes et à toutes ces procédures dépersonnalisées, présentées comme neutres et objectives, met de la distance et crée de l'homogénéité. Mais, ce faisant, ce recours fait perdre le sens de leur action aux « bureaucrates » et disparaître la sensibilité aux cas particuliers et la compréhension singulière de chacun de ceux-ci. [32]

3 Fonder les savoirs académiques depuis l'autre côté du guichet

Les apports de la critique du formalisme bureaucratique et de l'analyse des situations de reconnaissance ne doivent pas faire oublier que trop souvent, les chercheurs discutent cette dialectique entre institution et subjectivité comme si elle ne les impliquait pas eux-mêmes. Il est connu que construction de la sociologie est pour partie liée au développement des pouvoirs d'enquête de l'Etat. Dans son ouvrage *Il faut s'adapter*, Barbara Stiegler identifie ainsi dans la théorie de l'enquête de John Dewey un effet-retour de l'approfondissement des pouvoirs administratifs de l'Etat américain [33]. Quand les institutions au sein des démocraties modernes opèrent un partage entre vie privée et vie publique, qu'elles produisent les rôles sociaux et l'individualisation des personnes comme citoyens, elles procèdent par des découpages qui ne s'appuient sur aucune valeur unique, transcendante et définitive qui permettraient d'en fonder les principes et d'en définir l'extension exacte [34]. En regard, l'incertitude, l'étrangeté, ou la violence des écarts devient constitutive des relations avec les institutions, et c'est cette réalité qui rend en partie nécessaire les démarches d'enquête.

En allant plus loin dans cette perspective, il est possible d'identifier les moments où ce rapport aux institutions dans la construction de savoirs académiques prend la forme d'une contradiction productive. S'ouvre alors une diagonale entre le phénomène déjà mentionné des précaires qui constituent des collectifs de partage de savoirs et se rapprochent de chercheurs, et les chercheurs qui revoient leurs propres rapports aux institutions à partir de leur vécu. Plusieurs types de travaux ethnographiques se sont ainsi efforcés d'éclairer à leur manière les relations aux institutions de l'Etat social.

32. Hibou, Béatrice, *Op. Cit.*
33. Stiegler, Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Gallimard, Paris, 2019.
34. Hibou, Béatrice, *Op. Cit.*

Sans faire référence aux questions de précarité, ces travaux nous présentent à leur tour la production d'écarts comme le fonctionnement normal des institutions, et le rapport à ce qui leur échappe comme leur fondement pratique, qu'elles acceptent ou non de reconnaître. Ils permettent de réfléchir à une généalogie des sciences sociales à partir de l'expérience de la précarité, et en particulier de la production de clivages dans la subjectivité.

Deux auteurs peuvent être convoqués pour commencer à étayer cette perspective. Tous deux donnent un contenu particulier au fait de lier le rapport aux institutions à la production de savoirs. Le premier cas nous est offert par Dorothy Smith, une théoricienne féministe qui à travers la formule « d'ethnographie institutionnelle », a proposé d'envisager ce que serait « une sociologie pour les gens ». Son parcours s'ancre dans les luttes féministes. Elle a participé, aux côtés d'autres théoriciennes comme Nancy Hartsock et Hilary Rose, à établir une pensée sociale ancrée dans la position de femme (*women standpoint*) – en définissant cette position comme un effet de subjectivation institutionnelle, plutôt que comme une identité figée. Cette position n'invite pas seulement à attirer l'attention sur des inégalités de genre, ou sur des phénomènes comme le travail domestique, mais tout en tirant partie de ces observations, à réinterroger la pratique de la recherche elle-même. Il s'agit en effet du projet assumé et en apparence paradoxal de « développer une sociologie qui prend garde à ne pas objectiver ce qu'elle décrit » :

> Du mouvement des femmes, j'ai appris comment partir de ma propre expérience et comment découvrir, à partir des choses vécues, la voix qui autorisait la femme endormie à s'exprimer. [...] Les deux subjectivités, celle de la maison et celle de l'université, ne pouvaient pas être réunies. Elles suivaient des trajectoires séparées dotées d'une organisation phénoménale bien distincte. La mémoire, l'attention, le raisonnement et les réflexes étaient agencés tout à fait différemment. Se souvenir du rendez-vous chez le dentiste de l'un des enfants ne faisait pas partie de mon champ de conscience académique, et si je ne prenais pas soin de trouver un moyen de m'en rappeler qui ne dépende pas de ma mémoire, je pouvais l'oublier très rapidement. Ce que j'expérimentais mettait au jour des différences radicales entre la maison et l'université quant à la manière dont ces lieux étaient situés et à la manière dont ils me situaient dans la société. [35]

De cette expérience, Dorothy Smith dégage d'abord une théorie de l'écriture comme médiation institutionnelle fondatrice, qui opère la coupure entre un « régime expérientiel » et un « régime institutionnel » dans la vie courante, et qui porte des effets de subjectivation [36]. Cette théorie est aussi une méthodologie. Il s'agit d'attirer l'attention sur la façon dont les institutions se rendent alors capables d'intégration et coupables d'exclusion, et dont elles choisissent de moduler ce qui peut être « pris en compte » en fonction des objectifs qui leur sont associés. Dorothy Smith incite à s'intéresser dans le même mouvement aux relations intersubjectives de la vie quo-

35. Smith, Dorothy, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Economica, Paris, 2018, p. 59-60.

36. Smith, Dorothy, *Op. Cit.,* p. 33.

tidienne et aux réseaux de textes qui commandent les relations institutionnelles qui en découpent le cours. Elle pointe le fait que toute recherche se doit de commencer par les « savoirs pratiques » que les individus ont développés dans l'exercice de leurs activités, en ajustant les méthodes de récolte de données en fonction d'un souci de profondeur et de qualité de la pensée dialogique, de manière à « préserver et restituer les circonstances concrètes des réalités locales investiguées » [37]. L'attention au clivage subjectif produit par les institutions fait retour sur une pratique de l'enquête qui prend le parti des savoirs situés, et qui prête un intérêt particulier aux déplacements qu'induit les différentes formes d'écriture de ces savoirs – qu'elles soient administratives ou académiques.

Le second cas de l'importance du clivage subjectif pour la redéfinition des savoirs académiques est celui de David Graeber, connu à la fois comme activiste au sein du mouvement Occupy et comme anthropologue pour ses travaux sur l'émergence de l'économie et de l'Etat. Dans son livre *Bureaucratie : l'utopie des règles*, il affirme que « pour qui a été un jour réfugié – ou d'ailleurs pour qui a dû remplir un formulaire obligatoire de quarante pages afin d'inscrire sa fille dans une école de musique londonienne –, imaginer que la bureaucratie ait un quelconque rapport avec la rationalité, sans parler de l'efficacité, peut paraître incongru » [38]. A l'appui du caractère dysfonctionnel systémique des règles institutionnelles, il explique comment pour demander l'aide médicale d'Etat pour sa mère ayant subi une série d'infarctus, il s'est efforcé de transférer son épargne afin de respecter le seuil maximum déclenchant l'aide : « techniquement, je suppose que c'était une fraude, mais une fraude d'un type particulier puisque l'Etat emploie des milliers de travailleurs sociaux à expliquer avec précision aux citoyens comment la commettre » [39].

David Graeber raconte ensuite en détail le périple d'aller-retours entre services, de signatures de formulaires qui se contredisent entre eux, d'oublis et d'erreurs entre personnels et de ratés de sa part, qui l'empêchent d'obtenir cette aide et le mandat administratif nécessaire pour qu'il puisse pallier aux difficultés que connaît sa mère. Ce genre de difficultés administratives ne peuvent être tournées en ridicule que par ceux qui échappent à leurs conséquences les plus sévères [40]. La situation d'une femme proche du décès en témoigne. Ce qui importe ici, ce sont les conséquences de cette expérience sur la conscience de l'anthropologue de sa propre situation :

> A l'époque, cette expérience m'a totalement déconcerté. Moi qui avais longtemps mené une vie d'étudiant assez bohème relativement coupée de ce genre de choses, je me suis mis à demander à mes amis : Est-ce vraiment cela, la vie quotidienne de la plupart des gens ? Tourner en rond en se sentant idiot à longueur de journée ? Être mis, on ne sait comment, dans une position telle que l'on finit par agir effectivement comme un idiot ? [...] Quelles qu'en soient les raisons historiques, il semble que les bureaucraties

37. Smith, Dorothy, *Ibid*, p. 39.
38. Graeber, David, *Bureaucratie : L'utopie des règles*, Editions Les liens qui libèrent, 2015, p. 52.
39. *Ibid*, p. 57.
40. David Graeber revient aussi largement sur l'instrumentalisation de la critique de la bureaucratie par le discours néo-libéral, tout en démontrant que le néo-libéralisme tend justement à faire croître les violences bureaucratiques.

> publiques et privées soient organisées de façon à garantir qu'un important pourcentage des acteurs ne seront pas en mesure d'accomplir leur tâche comme prévu. C'est en ce sens qu'il me paraît assez juste de dire que les bureaucraties sont des formes utopistes d'organisation. Après tout, n'est-ce pas ce qu'on nous dit toujours des utopistes, qu'ils ont une fois naïve dans la perfectibilité de la nature humaine et refusent de traiter avec les humains tels qu'ils sont ? Et que cela conduit à fixer des normes impossibles, puis à reprocher aux gens d'être incapables de s'y conformer dans leur vie ? Or, c'est ce que font toutes les bureaucraties. Elles posent des impératifs en jurant qu'ils sont raisonnables ; puis elles découvrent qu'ils ne le sont pas (puisqu'un grand nombre de gens seront toujours incapables de se conduire comme elles l'attendent) ; elles concluent alors que ce ne sont pas les impératifs qui posent un problème, mais l'insuffisance individuelle de chaque être humain, qui n'arrive pas à se hausser à leur niveau [41].

On lit ici comment l'anecdote personnelle de l'écart aux routines et aux normes institutionnelles, écart subi et sans cesse reconduit, conduit à une théorie qui se propose de renverser les points de vue dominants respectivement associées à la raison gestionnaire et à l'imagination sociale ; ce qui définit, d'un point de vue de méthode anthropologique, une sorte d'« étrangisation » de nos sociétés « bureaucratiques » en même temps qu'une re-légitimation des projets visant à les transformer.

4 Relire l'enquête depuis le chômage : la reprise des savoirs latents

Ces anecdotes sont particulièrement intéressantes par leur forme d'anecdote même : cette forme leur confère en effet un caractère fragile du point de vue de la justice formelle comme de la validité académique [42]. De manière significative, elles font intervenir un brouillage entre privé et public, et elles problématisent le partage entre le psychologique et le sociologique, ainsi qu'entre le singulier et le structurel. De ce point de vue, la pertinence de ces anecdotes tient à leur manière de faire apparaître le lieu où les institutions agissent sur la subjectivité, en révélant différentes modalités de relation entre pouvoirs et savoirs. En pointant la production des écarts aux normes procédurales et institutionnelles, ils posent la question des ressources affectives-cognitives en jeu, et plus généralement des moyens requis pour comprendre ce que les institutions exigent pour fonctionner, parfois sans le dire – mais aussi ce qu'elles sont prêtes ou non à accueillir en retour.

La productivité de la démarche, dans les deux cas, consiste à être capable de se défaire du cadrage des situations en termes d'efficacité procédurale pour étudier comment le jeu de l'institution ne peut que se solder que par des écarts (tensions entre comportement explicitement prescrit et comportement effectivement attendu, pour Smith), laisser un « reste » (le corps), ou taire une exigence (le travail cognitif requis par l'institution, et son coût psychique). Tout ce qui résulte du jeu de l'institution risque

41. *Ibid*, p. 60-61.

42. Boltanski, Luc, *L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*, Éditions Métailié, Paris, 1990.

alors de se trouver imputé à la responsabilité des individus, et les efforts des individus pour le penser ou l'expliciter se voient compliqués ou empêchés. Dans les cas où ils surmontent ces difficultés, on découvre que leur comportement est souvent en cohérence avec ces institutions non telles qu'elles se donnent mais telles qu'elles fonctionnent dans la réalité, c'est-à-dire comme un agencement de multiples réseaux de règles, de normes, de routines et de sanctions. Si celles-ci requièrent certes une myriade d'ajustements des deux côtés des guichets, les expériences sont différentes selon qu'on est un « agent » qui tente de « faire son travail » ou un « usager » dont une partie de sa (sur)vie ou celle d'un proche dépend de sa capacité à comprendre et à « faire marcher » les procédures.

La réussite des théories évoquées dépend dès lors de la possibilité de dégager une description plus réaliste des institutions, qui restait jusqu'alors inaperçue ou inexprimable. Celle-ci implique des connaissances locales sur une procédure particulière qui permet finalement d'éclairer un aspect de la totalité sociale dans laquelle elle s'inscrit. Les expériences revendiquées par ces deux auteurs fonctionnent alors presque comme des « scènes primitives » de leur parcours théorique et méthodologique. Elles marquent un changement de point de vue sur les institutions et une auto-transformation du regard. Celui-ci mène à une nouvelle condition, celle d'un « public » – moins au sens strict d'un collectif volontariste qui s'auto-saisit [43] que de la simple possibilité de s'émanciper d'un clivage subjectif.

Dans cette perspective, l'enquête ne correspond alors plus uniquement au déplacement vers un terrain à partir duquel il s'agirait de produire des connaissances nouvelles, mais à la ressaisie, au déplacement et à l'extension enfin possible d'expériences pourtant toujours-déjà partageables ; et à la compréhension de ce qui rend généralement celles-ci confuses et délicates à exprimer au sein des séparations instituées. Ces expériences se trouvent alors explicitées comme savoir sur l'institution mais surtout depuis les écarts inhérents à la vie avec les institutions. Leurs leçons sont étendues au-delà de leur situation d'émergence, passant d'une expérience située à une théorie plus systématique de l'enquête, des institutions et du pouvoir bureaucratique.

Ces anecdotes deviennent ainsi la matrice d'une conception de l'enquête qui permet d'identifier dans quelle mesure les institutions excluent la reconnaissance des savoirs latents sur lesquelles elles s'appuient pourtant et dont dépend leur légitimité. Elles invitent à trouver dans le rapport de subjectivation par les institutions une source limitée mais importante d'intelligibilité pour comprendre la précarité, dans toutes les institutions où s'expriment des logiques gestionnaires, des systèmes de couverture de santé aux agences pour l'emploi, en passant par l'Université.

5 Fonder les droits depuis les marges

La réflexion sur les écarts dans la vie avec les institutions ne se contente pas de suivre un mouvement en faveur de la production de savoirs académiques. Elle fait retour sur les façons dont des groupes choisissent de défendre les intérêts et les droits des « usagers » des administrations et des services sociaux. C'est ce qu'illustre un ouvrage

43. Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Gallimard, Paris, 2010.

collectif réalisée par des philosophes, chercheurs et travailleurs sociaux, *Travail social – Osons affirmer de nouveaux droits*[44], qui s'appuie sur les expériences d'un certain nombre d'usagers de services sociaux qu'ils ont rencontrés.

Le propos de l'ouvrage n'est pas de déboucher sur de nouvelles règlementations, mais plutôt de rendre réels des droits sociaux existants en partant des situations où ils sont trop souvent défaits. Il revendique ainsi des droits tels que le fait de pouvoir bénéficier d'une allocation sans devoir adhérer à un « projet » cadré par l'institution dans la méconnaissance de la singularité d'une situation (comme vu plus haut avec le *workfare*) ; le droit à refuser que « l'équité » (l'égalité de traitement formelle) ne serve d'argument pour refuser une aide nécessaire ; le droit pour l'usager ne pas être « mis au centre », comme le veut la novlangue managériale, s'il s'agit en fait de lui imposer une version restreinte de sa propre autonomie, et d'éviter de répondre aux besoins qu'il choisirait de formuler pour et par lui-même ; son droit à méconnaître sa propre situation et d'en faire le récit à sa façon ; le droit aux « droits gênants » du point de vue de l'efficacité procédurale, comme le rappel explicite des recours possibles ou la présence d'une tierce personne lors d'entretiens ; le « droit au guichet » redéfini comme situation d'« accueil et écoute » plutôt que de simple triage ; le droit de se montrer stratège (de vouloir tirer le meilleur parti de ses droits) et de créer des espaces collectifs pour mutualiser ces stratégies.

Il s'agit en somme d'autant de manières de reconnaître la faillibilité de l'institution pour en augmenter l'exigence, plutôt que de faire porter ses manquements sur ceux qu'elle rencontre. De telles perspectives reconnaissent les savoirs latents des personnes qui vivent avec ou par les institutions de l'Etat social. Elles dégagent un espace où leur potentiel politique est pris au sérieux, y compris dans sa conflictualité. C'est ce potentiel qui s'incarne par ailleurs dans une certaine généalogie sociale des théories académiques, qui voit certains chercheurs et certaines chercheuses, plutôt que de s'identifier comme les garants de l'autorité et de l'efficacité des normes, et sans prétendre mélanger les statuts avec les précaires, partir de leurs propres expériences pour ne plus taire les écarts propres à la vie avec les institutions. Ce constat invite à s'emparer d'une conception de l'enquête qui part des clivages subjectifs que produisent les procédures et normes institutionnelles. Il débouche en même temps sur une re-description de ces institutions et des savoirs qu'elles suscitent ou exigent sans pour autant leur faire place, et de la précarité spécifique qu'elles produisent. Cette part de précarité concerne la possibilité d'en bénéficier sans souffrir de leurs exigences. Elle engage une autre vision du rôle des institutions, préférant à l'histoire du compromis avec les intérêts industriels la dimension émancipatrice des droits sociaux, celle qui consiste à soutenir les existences sans trop prétendre les gouverner.

En 1958, sur proposition du général de Gaulle, les représentants des salariés et employeurs créent le régime de l'assurance chômage. Il est financé par les contributions des employeurs et des salariés et permet de verser un revenu de remplacement en l'absence d'emploi salarié. Les salariés ayant perdu leur emploi de façon involontaire peuvent ainsi percevoir un revenu de substitution appelé ARE (Allocation de Retour à

44. Daadouch, Christophe ; Cornu, Véronique (dir.) (2019), *Travail social. Osons affirmer de nouveaux droits*, Chronique sociale.

l'Emploi). Il est désormais versé sous certaines conditions par Pôle emploi, constitué en 2009 par la fusion entre l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), chargée de l'accompagnement vers l'emploi par l'Etat, et l'Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assédic), une association de droit privée chargée de la gestion paritaire (patronat et syndicats) des allocations-chômage. Pôle Emploi a aujourd'hui trois missions principales : l'accompagnement vers le retour à l'emploi, l'indemnisation des demandeurs d'emploi, par le biais de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ou de l'allocation de solidarité spécifique, et la mise en relation des entreprises et des candidats demandeurs d'emploi. Depuis 2019, Pôle Emploi peut supprimer les allocations à la suite du refus de trois propositions dites d'« offres raisonnables d'emploi ».

References and readings

Beaud, Stéphane, Joseph Confavreux, et Jade Lindgaard (dir.) (2006), *La France invisible*. La Découverte, France.

Bergeron, Marion, *183 jours dans la barbarie ordinaire : en CDD chez Pôle emploi*, Paris, Plon, 2010.

Boltanski, Luc, L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action. Éditions, Métailié, Paris, 1990.

Borraz, Olivier (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Presses de Sciences Po, Paris, 2010.

Butler, Judith, *Rassemblement*, Fayard, Paris, 2016.

Cingolani, Patrick, *L'exil du précaire*, Éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 2004.

Demazière, Didier (1996), « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? », *Esprit*, n° 226 (11), p. 12–32.

Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Gallimard, Paris, 2010.

Foucault, Michel, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971.

Gilligan, Carol ; Laugier, Sandra, *Une voix différente : pour une éthique du « care »*, Flammarion, Paris, 2008.

Graeber, David, *Bureaucratie : L'utopie des règles*, Editions Les liens qui libèrent, 2015. Guiselin, Gaël ; Rossigneux, Aude, *Confessions d'une taupe à Pôle emploi*, Calmann-Lévy, Paris, 2010.

Gorz, André (2001), « La personne devient une entreprise », *Revue du MAUSS* (2).

Hibou, Béatrice, *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte, Paris, 2016. Simon, Roland, *Fondements critiques d'une théorie de la révolution. Au-delà de l'affirmation du prolétariat*, Senonevero, Marseille, 2001.

Lazzarato, Maurizio ; Corsani, Antonella, *Intermittents et précaires. Éditions Amsterdam*, *Paris,* 2008.

Lukàcs, Georg, *Histoire et conscience de classe*, Minuit, Paris, 1960.

Renault, Emmanuel, L'expérience de l'injustice : reconnaissance et clinique de l'injustice, La Découverte, Paris, 2013.

Smith, Dorothy, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Economica, Paris, 2018.

Stiegler, Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Gallimard, Paris, 2019.

Supiot, Alain, & Baamonde, María Emilia Casas, *Au-delà de l'emploi (vol. 2)*, Flammarion, Paris, 2016.

Tasset, Cyprien (2018), « Se catégoriser comme "intello précaire" », *Politiques de communication* (1), p. 95-124.

Weller, Jean-Marie. (2000), « Une controverse au guichet : vers une magistrature sociale ? », *Droit et société*, *44* (1), p. 91-109.